

Conditions d'admission et tarifs 2012 - 2013

Conditions d'admission :

- **Admission** sur dossier et entretien de recrutement individuel. **L'entretien** vise à vérifier l'adéquation entre le projet professionnel du candidat et la formation.
- **Confirmation d'inscription** : Le candidat admis est informé dans la semaine qui suit l'entretien. Il dispose de 10 jours de réflexion, après réception de l'avis de Sup'Établières, pour confirmer son souhait d'inscription et faire parvenir sa fiche d'inscription.
- **L'inscription est définitive** à réception de la fiche d'inscription complétée, accompagnée d'un chèque de **400 euros d'arrhes**, déductible du montant de la scolarité.
Ce versement est remboursé en cas d'échec à l'examen préparé en 2012, mais n'est pas remboursé en cas de désistement (cette somme confirme l'inscription et constitue des arrhes en référence à l'article 1590 du Code Civil). Il sera également remboursé aux stagiaires de la formation continue dont la formation est prise en charge par un organisme financeur.
- **Contrat de professionnalisation** : l'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat entre l'entreprise et le salarié.

Aspect pédagogique :

- Pour suivre l'enseignement dispensé en Master, il est recommandé de **disposer d'un ordinateur portable personnel avec une connexion wifi**.

Conditions financières :

- **Formation initiale et continue : le coût total à la charge de l'étudiant : 4000 € par année**
- Ce coût comprend la scolarité, les frais d'inscription aux examens de la FEDE, les frais pédagogiques (livre de la fede et photocopies principalement) et l'inscription au test du toEIC ou toEIC bridge.
- **Contrat de professionnalisation** : les frais de formation sont à la charge de l'entreprise avec laquelle a été signé le contrat de professionnalisation.
- **La cotisation à la sécurité sociale étudiante** est en sus dans tous les cas et payable par chèque bancaire. (*tarif 2011-12 : 203 €*).
- **Les frais d'hébergement et de restauration** ne sont pas pris en compte dans le coût de la formation.

Le paiement peut être échelonné. Il est à noter que cette formation n'ouvre pas droit aux bourses.

Document non contractuel